

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE : IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ EPV47, EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHANTECOQ, AU LIEUDIT « LES HUGUETS », D'UNE PART, ET À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO), D'AUTRE PART.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 35 JOURS CONSÉCUTIFS, DU MARDI 2 MAI 2023 À 8H30 AU LUNDI 5 JUIN 2023 À 17H00.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE CONSTITUÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ, SIÈGE DE L'ENQUÊTE (52 RUE DE L'ALLEAUME, 45320 CHANTECOQ), ET AU SIÈGE DE LA 3CBO (569 ROUTE DE CHÂTILLON-COLIGNY, 45220 CHATEAU-RENARD), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- MAIRIE DE CHANTECOQ :

- EN SEMAINE PAIRE : LES LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H00 À 17H00 ; LE VENDREDI DE 9H00 À 12H00 ;
- EN SEMAINE IMPAIRE : LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H00 À 17H00 ; LE SAMEDI DE 9H00 À 12H00 ;

- AU SIÈGE DE LA 3CBO : DU LUNDI AU JEUDI DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00 ; LE VENDREDI DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 16H30 ; FERMETURE LE SAMEDI.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, UN ACCÈS GRATUIT AU DOSSIER D'ENQUÊTE EST ÉGALEMENT GARANTI, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, PAR UN POSTE INFORMATIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ ET AU SIÈGE DE LA 3CBO, AUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/ACTIONS-DE-L-ETAT/AMENAGEMENT-DU-TERRITOIRE-CONSTRUCTION-LOGEMENT/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-DECLARATIONS-D-UTILITE-PUBLIQUE/ENQUETES-PUBLIQUES-LIEES-A-L-AMENAGEMENT-DU-TERRITOIRE/AMENAGEMENT-DU-TERRITOIRE-ENQUETES-PUBLIQUES-EN-COURS](https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-Territoire-Construction-Logement/Enquetes-Publiques-et-Declarations-d-Utilite-Publique/Enquetes-Publiques-Liees-a-l-Aménagement-du-Territoire/Aménagement-du-Territoire-Enquetes-Publiques-En-Cours)

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR CE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ EPV47 (ZA Le BOSQUET, RUE DE LA LISIÈRE, 67580 MERTZWILLER, TÉL : 03 88 90 52 56, COURRIEL : contact@tryba-energy.com) ET DE LA 3CBO (SERVICE URBANISME HABITAT, TÉL : 02.38.28.07.06, COURRIEL : urbanisme@3cbo.fr).

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. PHILIPPE RAGEY, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

À LA MAIRIE DE CHANTECOQ :

- LE SAMEDI 13 MAI 2023, DE 9H00 À 12H00,
- LE JEUDI 25 MAI 2023, DE 14H00 À 17H00 ;

AU SIÈGE DE LA 3CBO :

- LE MERCREDI 10 MAI 2023, DE 14H00 À 17H00,
- LE LUNDI 5 JUIN 2023, DE 9H00 À 12H00.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET, PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉS EN MAIRIE DE CHANTECOQ ET AU SIÈGE DE LA 3CBO ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE CHANTECOQ, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : [PREF-ENQUETES-PUBLIQUES@LOIRET.GOUV.FR](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHANTECOQ ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ, AU SIÈGE DE LA 3CBO ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SERA PRISE PAR LA PRÉFÈTE DU LOIRET. LA 3CBO SERA CHARGÉE D'APPROUVER LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.